Case FRC 1022

RAPPORT

DE

LA DÉPENSE DES COLONIES,

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR LE COMITÉ DES FINANCES.

MESSIEURS,

LES colonies que la France poſsède à Saint-Domingue & aux Iſles du vent, ſont d'une importance ſi reconnue pour la balance du commerce, qu'il paroît ſuperflu de vous en détailler les avantages. C'eſt pour conſerver cette ſource de richeſſes nationales que l'état eſt obligé à d'immenſes ſacrifices. On ne peut ſe diſſimuler que nos colonies ont ſouvent occaſionné des guerres ruineuſes, & que c'eſt principalement pour elles qu'il faut entretenir des forces navales & de grands établiſſemens maritimes. Nous avons eu l'honneur de mettre ſous vos yeux les dépenſes que ces forces & ces établiſſemens entraînent en France. Il nous reſte à vous expoſer celles qui concernent particulièrement nos colonies.

M+W1977

CHAPITRE PREMIER.

COLONIES D'AMÉRIQUE.

Nous avons cru néceſſaire de vous préſenter ſous différens points de vue la dépenſe relative à nos colonies. Nous les conſidérerons d'abord comme des provinces du royaume, ayant, comme toutes les autres, des beſoins & des dépenſes d'adminiſtration auxquels il faut pourvoir avant tout. Ainſi, les objets d'adminiſtration intérieure ſeront les premiers que nous aurons l'honneur de vous ſoumettre.

Nous vous préſenterons enſuite les dépenſes conſacrées à les défendre contre l'ennemi.

Enfin nous vous donnerons l'état des dépenſes relatives aux ſecours que nos eſcadres ou notre commerce doivent y trouver. A cet égard, nous ne pouvons cacher le regret de voir que tant de millions, dépenſés juſqu'ici pour la marine, nous aient laiſſés auſſi en arrière de ce qu'il ſeroit ſi néceſſaire d'avoir dans nos colonies, ſinon pour y conſtruire & armer des vaiſſeaux, au moins pour les réparer, après un combat ou après des malheurs.

Les colonies d'Amérique conſiſtent :

1°. Dans la partie françoiſe de l'iſle de Saint-Domingue ;

2°. Aux Iſles du vent, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie & Tabago.

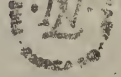

3°. Dans l'Amérique méridionale, Cayenne & la Guyanne.

4°. Au Banc de Terre-Neuve, pour la pêche de la morue, les isles de Saint-Pierre & Miquelon.

ARTICLE PREMIER.

SAINT-DOMINGUE.

Administration.

LES principaux officiers de cette administration consistent dans un intendant payé 80,000 liv., un commissaire-ordonnateur payé 16,000 liv., neuf commissaires qui coûtent 58,000 liv., un contrôleur payé 8,000 liv., dix écrivains principaux payés 34,000 liv.; & enfin treize écrivains ordinaires payés 37,886 liv. Total, trente-cinq personnes, coûtant ensemble 233,866 liv.

Le conseil supérieur est composé d'un président payé 15,000 liv., d'un procureur-général payé aussi 15,000 liv., de dix-huit conseillers, qui coûtent 162,000 liv., & de trois substituts payés 8,000 liv. Total, vingt-trois magistrats payés 200,000 liv.

Les sénéchaussées sont composées de trente conseillers ayant chacun 3,000 liv. d'appointemens. Total, 90,000 liv.

Ainsi, la dépense des officiers de justice est de 290,000 l.

Les garde-magasins, au nombre de quatorze, tant gardes principaux que commis, coûtent 22,586 liv. Il y en a deux de ce nombre pour l'artillerie.

Quinze receveurs du domaine & trois commis coûtent 27,134 liv.

Des commis de bureau pour les différens détails de la colonie coûtent 180,344 liv.

Des officiers de santé, au nombre de onze, coûtent 15,668 liv.

Dix-huit aumôniers ou missionnaires coûtent 12,533 livres.

Un article, énoncé sous le titre de *divers entretenus*, & qui consiste en sept piqueurs, concierges & gardiens, un botaniste payé 3,000 liv., un aumônier, deux tonneliers, deux charpentiers, deux mâçons, un maître forgeron, douze autres, & huit maîtres canonniers, comprend trente-six personnes, & monte, en dépense, à 47,695 liv.

Un article, intitulé *indemnités*, tenant à des marchés faits par le Roi, contient six articles, dont le principal regarde les héritiers de madame la duchesse de Brancas, pour cession au roi du droit de passage sur la rivière du haut du cap, & monte à 24,000 liv. Le total de ces indemnités se monte à 40,334 liv.

Le Roi entretient, pour son propre compte, un atelier composé de trois cent cinquante-sept nègres, & dirigé par un inspecteur, deux économes & trois piqueurs. Cet établissement coûte 112,080 liv.

Un établissement aux Gonaives exige l'entretien d'un bateau & d'un acou pour le transport des nègres, des vivres & du bois. Il emploie un maître & deux matelots, un inspecteur des travaux, & coûte en total 19,000 liv.

Enfin un dernier article, sous le titre de *dépenses diverses*, comprend l'entretien des édifices & bâtimens du roi, qui coûtent par an 240,000 liv.; les loyers de maisons

& logement de l'inſpecteur-général de milices, 50,000 liv.; les fournitures, dans les magaſins, évaluées 18,000 liv.; le fret & tranſport, dans les quartiers des colonies, 20,000 liv.; les voyages des cabrouſts & d'acou, 6,000 liv.; les journées d'ouvriers 6,000 liv.; le luminaire des corps-de-garde & rondes 10,000 liv.; les indemnités, pour déplacemens, eſtimées 10,000 l.; les frais de captures des matelots déſerteurs 50,000 liv.; les frais d'impreſſion 39,000 liv.; l'évaluation des dépenſes imprévues 40,000 liv.; & enfin des travaux pour la communication entre la partie du nord & celle de l'oueſt, le nétoiement des rues du Port-au-Prince, & la conſtruction d'un palais de juſtice, d'un auditoire, d'une ſalle d'audience, & des nouvelles priſons, dont la ſomme monte à 868,000 liv. Tous les articles réunis ſous ce titre compoſent une ſomme de 1,357,000 liv.

Nous allons récapituler ces différens articles.

1°. Officiers d'adminiſtration.	233,866 liv.
2°. Tribunaux de juſtice	290,000
3°. Les gardes-magaſins	22,586
4°. Les receveurs du domaine	27,134
5°. Les commis des différens bureaux . . .	180,344
6°. Les officiers de ſanté.	15,668
7°. Les aumôniers	12,533
8°. Les divers entretenus	47,695
9°. Les indemnités	40,334
10°. Les ateliers de nègres du Roi	112,080
11°. L'établiſsement des Gonaives	19,000
12°. Les dépenſes diverſes	1,357,000
TOTAL des dépenſes d'adminiſtration . . .	2,358,240 liv.

État militaire.

L'état-major de la colonie tient, en grande partie, à l'adminiſtration ; mais il eſt plus eſſentiellement lié à la défenſe de la colonie, & paroît devoir être compris dans la dépenſe militaire.

Cet état-major conſiſte en un gouverneur payé 100,000 livres, un maréchal-des-logis payé 5,400 liv., un ſous-aide-maréchal-des-logis payé 4,200 liv., deux commandans particuliers payés 21,333 livres, cinq aide-majors payés 21,900 liv., quatre commandans en ſecond payés 85,000 liv., dix majors payés 70,999 liv. ; & ſous le titre d'*indemnités*, à divers officiers de l'état-major, pour ports de lettres, une ſomme de 2,200 livres. Total, vingt-quatre perſonnes, & une dépenſe de 311,032 liv.

Les garniſons de l'iſle ſont compoſées des deux régimens du Port-au-Prince & du Cap. Ils ſont formés ſur le pied des régimens de l'infanterie françoiſe, & ſont chacun de ſoixante-ſix officiers, & de mille cent quarante-huit ſoldats. Total, 132 officiers, & 2,296 ſoldats.

La dépenſe d'appointemens & de ſolde de chacun de ces régimens eſt à-peu-près, comme en France, de 307,356 liv., y compris la maſſe : mais le logement des officiers coûte au Port-au-Prince 61,887 liv., & au Cap 12,267 liv. Les engagemens & rengagemens ſont eſtimés, au Port-au-Prince, 22,000 liv., & au Cap 20,000 liv. : ils ſont en ſus de la maſſe. La ſubſiſtance eſt en ſus de la ſolde & eſt portée de France. Elle coûte, pour chaque régiment, 252,860 liv. ; les journées d'hôpitaux ſont évaluées, pour

chaque régiment, 120,000 liv.; le bois de chauffage fourni à chacun d'eux monte à 16,000 livres : ils entretiennent chacun un détachement au môle, & il eſt fourni à chaque détachement un ſupplément de riz eſtimé au Port-au-Prince 1,502 liv, & au Cap 1,521 liv., avec une augmentation aux officiers des détachemens, de 700 liv. Enfin on évalue les dépenſes extraordinaires de ces deux régimens à 30,000 liv. Il réſulte de tous ces détails que le régiment du Port-au-Prince coûte 797,305 liv., & celui du Cap 745,705 liv. : ainſi la dépenſe de ces deux régimens s'élève à 1,543,010 liv., ce qui fait monter la paie de chaque homme, l'un portant l'autre, environ à 635 liv. 10 ſols.

L'artillerie eſt compoſée de quatre compagnies de quatre-vingt-huit hommes, chacune, & le total conſiſte en vingt officiers & 352 ſoldats. L'état-major de ce corps coûte 15,900 liv. : la ſolde, la maſſe & les appointemens coûtent 120,172 liv.; le logement des officiers, 10,800 liv.; la ſubſiſtance, 70,853 liv.; le ſupplément de riz au détachement du môle, 960 liv.; la gratification aux officiers de ce détachement, 500 liv.; la confection du pain, 4,640 liv.; les journées d'hôpitaux, 19,390 liv.; le bois, luminaire, lits, &c. 5,460; & enfin les dépenſes extraordinaires, 33,860 liv. Toutes ces ſommes réunies donnent un total de 282,535 liv.

Le corps du génie conſiſte en un directeur de fortifications payé 16,000 liv.; trois ingénieurs en chef payés 20,000 liv.; un ingénieur de la colonie payé 4800 liv.; deux deſſinateurs, 4667 liv.; deux ingénieurs ordinaires, 8,900 liv.; un ingénieur géographe, 3000 liv.; un commis,

2000 liv.; un inſpecteur général des fortifications payé 14,667 liv.; ce qui, joint à une ſomme de 3,133 liv., accordée pour voyages & vacations des officiers, porte la dépenſe entière du génie à 77,167 liv.

Un article de penſions accordées à différens officiers militaires s'élève à 48,586 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. État-major	311,032 liv.
2°. Dépense de deux régimens	1,543,010
3°. Artillerie	282,535
4°. Génie	77,167
5°. Pensions	48,586
TOTAL de la dépense militaire	2,262,330 liv.

Marine.

Les officiers de port conſiſtent dans douze capitaines & deux lieutenans de port, dont trois capitaines & les deux lieutenans ſans appointemens. Les dix capitaines payés coûtent 7,933 liv.; deux maîtres de port coûtent 3,800 liv.; deux patrons de canots, 2,800 liv.; un patron de chaloupe, 1,400 liv.; trois charpentiers, 5,733 liv.; deux calfats, 3,467 liv.; & vingt matelots, 14,267 liv. Total quarante-quatre perſonnes, & en dépenſe 39,400 liv.

Les entrepôts emploient ſeize ſujets, des matelots, un entretien de canots, des frais de régie & de bureaux. Ils coûtent annuellement 64,261 liv.; mais la majeure partie de cette dépenſe eſt payée par le droit d'un pour cent

que les marchandiſes y payent. Il ne reſte à la charge de la marine que 25,000 liv.

On eſtime que la ſtation des bâtimens du Roi occaſionne une dépenſe, à Saint-Domingue, de 250,000 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. Les officiers de port	39,400 liv.
2°. Les entrepôts	25,000
3°. La ſtation des bâtimens du Roi	250,000
TOTAL de la dépenſe de la marine	314,400 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Les dépenſes d'adminiſtration	2,358,240 liv.
Les dépenſes militaires	2,262,330
Les dépenſes de la marine	314,400
TOTAL de toute la dépenſe de Saint-Domingue,	4,934,970 liv.

Les revenus de la colonie ſont environ de 5,000,000 liv.

ARTICLE SECOND.

LA MARTINIQUE.

Adminiſtration.

L'adminiſtration de la Martinique a pour chef un intendant payé 60,000 liv.; un commiſſaire général, payé 12,000 liv.; quatre commiſſaires ordinaires, dont trois à 6,000 liv., & un à 7,000 liv.; deux contrôleurs, dont

un à 1,500 liv., & l'autre à 600 liv.; quatre écrivains principaux à 3000 liv., & six écrivains ordinaires à 2,400 liv. Total dix-huit personnes, dont les appointemens montent ensemble à 125,500 liv.

Divers entretenus, dont six gardes-magasins coûtent 10,500 liv.; des commis de différens détails coûtent, avec les frais & les garçons de bureaux, 66,333 liv.; un arpenteur payé 1,600 liv.; deux maîtres tonneliers payés 800 liv. chacun, & deux concierges composent un article de dépense de 82,793 liv.

Les receveurs du domaine, au nombre de seize, tant receveurs que directeurs & commis, coûtent 42,926 liv.

Vingt-cinq autres commis coûtent 12,600 liv.

Des indemnités à six établissemens de charité coûtent 48,573 liv.

Les officiers de santé, au nombre de sept, coûtent 10,300 liv.

Quarante-un ecclésiastiques coûtent 28,193 liv.

La police qui emploie un sergent & dix-neuf archers, coûte 19,368 liv.

La dépense du bagne, y compris un sergent, un caporal, sept pertuisaniers & un portier, monte à 17,294 liv.

Enfin, un article de dépenses diverses comprend des loyers de maisons pour 52,000 liv.: les dépenses du fort-royal, estimées 18,000 liv.; le curement du port, 12,000 liv.; des fournitures de bureaux & frais d'impression, évaluées 18,000 liv.; des transports dans les différens quartiers de la colonie, 15,000 liv.; des journées d'ouvriers dans les magasins, 12,000 liv.; les journées

d'hôpitaux, autres que pour les troupes, 8,000 liv.; les frais de juſtice & ſubſiſtance des priſonniers, 44,000 liv.; & enfin des dépenſes imprévues, évaluées 30,000 liv. Tous ces articles réunis donnent une ſomme totale de 209,000 liv.

Nous allons récapituler ces différens articles.

1°. Officiers d'adminiſtration	125,500 liv.
2°. Divers entretenus	82,793
3°. Receveurs du domaine & commis . . .	42,926
4°. Vingt-cinq autres commis	12,600
5°. Indemnités	48,578
6°. Officiers de ſanté	10,300
7°. Eccléſiaſtiques	28,193
8°. Police	19,368
9°. Bagne	17,294
10°. Dépenſes diverſes	209,000
TOTAL des dépenſes d'adminiſtration . . .	596,552 liv.

État militaire.

L'état-major de la colonie eſt compoſé d'un gouverneur général payé 80,000 liv., d'un commandant en ſecond payé 20,000 liv., de deux majors payés 6,000 liv. chacun, & de deux aides-majors payés 3,600 liv. chacun. Total, ſix perſonnes, dont la dépenſe en appointemens monte à 119,200 liv.

La garniſon de l'iſle eſt compoſée de deux bataillons d'infanterie de trois cents hommes de troupes noires, & de deux cent ſoixante-ſeize ſoldats d'artillerie.

Les deux premiers bataillons du régiment de la Martinique, en garniſon dans cette iſle, ſont comme ceux de Saint-Domingue, de onze cent quarante-huit ſoldats & ſoixante-ſix officiers. La maſſe, les appointemens & ſolde de ces deux bataillons, y compris la partie de la maſſe qui ſe paye en France, montent à 307,356 liv. Le logement des officiers qui coûte 10,000 liv.; la cuiſſon du pain, 18,000 liv.; la fourniture des hamacs, 13,776 liv.; le bois, lumière & fourniture des cazernes, 15,000 liv.; les engagemens & rengagemens, 12,000 liv.; & enfin les journées d'hôpitaux, eſtimées 130,000 liv., portent la dépenſe de ces deux bataillons, ſans compter l'envoi des ſubſiſtances de France à 506,132 liv.

L'artillerie eſt compoſée de trois compagnies de quatre-vingt-huit hommes chacune, & d'un détachement de douze. Total deux cent ſoixante-ſeize hommes, & dix-neuf officiers.

L'état-major de ce corps coûte 15,900 liv.; la ſolde, la maſſe & les appointemens coûtent 95,739 liv.; les logemens, 4000 liv.; le bois, les hamacs, la lumière & les fournitures, 4000, liv.; la cuiſſon du pain, 4000 liv.; les engagemens & rengagemens, 1000 liv., & les journées d'hôpitaux 25,000 liv. Le total de cet article eſt de 149,639 liv.

Les trois cents hommes de troupes noires coûtent en tout 10,000 liv.

Les envois de France conſiſtent en vivres, dont l'achat & le fret pour dix-huit cent trente-quatre rationaires monte à 416,157 liv., & les effets & uſtenſiles pour les

troupes, les bâtimens civils & militaires, les fortifications & l'artillerie, qui montent à 60,000 liv. Il faut y joindre la levée de deux cent-quarante hommes de recrue, leur entretien au dépôt pendant trois mois, les menues fournitures jusqu'à leur embarquement, & enfin leur transport. Le tout est estimé 63,600 liv. : ainsi les envois de France, tant en vivres qu'en effets & ustensiles & en recrues, montent à la somme de 260,421 liv.

Le corps du génie consiste en un directeur payé 12,000 liv. ; un ingénieur en chef, 5000 liv. ; deux ingénieurs ordinaires, 6,900 & un ingénieur géographe, 3,000 liv. Total, 26,900 liv.

Un article de pensions à des officiers militaires ou autres, s'élève à 18,327 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. État-major	119,200 liv.
2°. Dépenses de deux bataillons	506,132
3°. Artillerie	149,639
4°. Troupes noires	10,000
5°. Envois de France	560,421
6°. Corps du génie	26,900
7°. Pensions	18,327
TOTAL des dépenses militaires	1,390,619 liv.

Marine.

Les officiers de port consistent dans deux capitaines de port, dont un à 3000 liv., & un à 2000 liv., & un lieutenant de port à 2000 liv. Total, 7000 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Les dépenses d'administration	596,552 liv.
Les dépenses militaires	1,390,619
Les dépenses de la marine	7,000
TOTAL de la dépense de la Martinique. . .	1,994,171 liv.

Les revenus de la colonie montent à . . . *666,666* liv.

ARTICLE TROISIÈME.

LA GUADELOUPE.

Administration.

L'administration de cette colonie est confiée à un intendant dont le traitement est de 40,000 liv.; trois commissaires ordinaires, dont un est payé 8000 liv., & les deux autres 6000 liv. chacun; un commissaire-contrôleur payé 7,500 liv.; trois écrivains principaux, dont un est payé 4000 liv., & les deux autres 3,000 liv. chacun, & six écrivains ordinaires à 2,400 liv. d'appointemens chacun, à quoi ajoutant 2,000 liv. pour frais & fournitures de bureaux, on trouve quatorze personnes employées, & une dépense de 93,900 liv.

Les recettes du domaine emploient un directeur-général, un receveur-général trésorier, trois directeurs particuliers, un receveur particulier, un commis principal, douze visiteurs & receveurs particuliers, un huissier, environ trente commis aux expéditions; total, 50 personnes, qui, avec les frais & les fournitures de bureaux, coûtent 70,933 liv.

Les officiers de ſanté, au nombre de ſix, coûtent 10,800 liv.

On paie aux Dominicains, aux Carmes & aux Capucins, pour les fonctions eccléſiaſtiques, 12,277 liv.

Un article d'indemnités, payé à la maiſon de charité de la baſſe terre, pour droits ſupprimés, monte à 3,333 liv.

Un article ayant pour titre, *divers entretenus*, & qui conſiſte en trois gardes-magaſins principaux, deux gardes-magaſins d'artillerie, deux arpenteurs, un maître tonnelier, quatre gardiens de magaſins & de bureaux, les concierges du gouvernement & de l'intendance, & un abonnement de 5,200 liv. pour fournitures de bureaux, emploie quatorze perſonnes, & coûte 24,760 livres. Le même article comprend une dépenſe en commis chargés de différens détails, qui monte à 40,000 liv., & le total de l'article eſt de 64,760 liv.

La police emploie ſix commis, un ſergent, un caporal, onze archers; total, dix-neuf perſonnes, dont la dépenſe monte à 10,373 livres, mais peut être ſupportée par la ferme des cabarets, & n'être pas compriſe au rang des charges de l'adminiſtration.

Le bagne emploie deux ſergens, ſix pertuiſaniers & un portier, qui coûtent 7,320 liv.: les forçats, les malades & l'entretien du bagne ſont eſtimés 4,000 liv., & l'article entier 11,320 liv.

Un article intitulé, *diverſes dépenſes*, conſiſte en loyers de maiſons & logement en argent, qui monte à 50,000 liv., les frais d'impreſſion 6,000 liv., les tranſports dans les différens quartiers de la colonie, 8,000 liv., les journées dans

les magasins du Roi 6,000 liv., les frais de justice & subsistance des prisonniers 25,000 liv., & enfin l'évaluation des dépenses imprévues à 30,000 livres. Tous ces articles réunis montent à 125,000 liv.

Nous allons récapituler ces différens articles.

1°. Officiers d'administration	93,900 liv.
2°. Domaine	70,933
3°. Officiers de santé	10,800
4°. Ecclésiastiques	12,277
5°. Indemnités	3,333
6°. Divers entretenus & commis	64,760
7°. La police. Pour mémoire.	
8°. Le bagne	11,320
9°. Diverses dépenses	125,000
TOTAL des dépenses d'administration . . .	392,323 liv.

État militaire.

L'état-major de la colonie consiste dans un gouverneur payé 60,000 l.; un commandant en second payé 20,000 l.; un commandant particulier de Marie-Galande, 9,000 liv.; un major de la basse terre, 6,000 liv.; cinq aides-majors, 18,000 livres : total, neuf personnes, dont la dépense, y compris 4,600 livres pour frais de bureaux, monte à 117,600 liv.

La garnison de l'isle consiste en deux bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie de 88 hommes, & 300 hommes de troupes noires.

La dépense des deux bataillons d'infanterie, de 1,148 hommes

hommes & 66 officiers, consiste dans les appointemens : la solde & la masse montent, y compris la portion de la masse qui se paie en France, à 307,356 liv. ; des loyers de maisons & logemens en argent, 25,000 liv. ; le bois, les lits, lumières & autres fournitures, 230,000 livres ; la cuisson du pain, 18,000 liv., & les journées d'hôpitaux, 130,000 liv. La totalité de cet article est de 510,556 liv.

L'artillerie, qui consiste en 88 hommes & cinq officiers, coûte, en appointemens, solde & masse, 30,243 liv. ; en fornitures de bois, lits, lumières, &c. 3,000 liv. ; en cuisson de pain, 2,000 liv. ; & enfin en journées d'hôpitaux, 9,000 liv. ; total, 44,243 liv.

Les 300 hommes de troupes noires coûtent en tout 15,000 liv.

Les envois de France consistent en vivres dont l'achat & le fret, pour 1,448 rationaires, monte à 337,684 liv. ; en effets & ustensiles ou marchandises pour les troupes, les fortifications, l'artillerie, les bâtimens civiles & militaires, qui montent à 50,000 liv. : il faut y joindre la levée de 200 hommes de recrue, leur entretien au dépôt pendant trois mois, leurs menues fournitures jusqu'à leur embarquement, & enfin leur transport, à 100 liv. par homme, le tout monte à 53,000 livres, & la totalité des envois de France, tant en vivres qu'en ustensiles, effets & recrues, monte à la somme de 440,684 liv.

Le corps du génie consiste en un ingénieur en chef payé 5,000 liv., & un ingénieur ordinaire, 3,450 liv. Total, 8,450 liv.

Un article de pensions à divers officiers réformés monte à 9,500 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. État-major	117,600 liv.
2°. Dépense de deux bataillons	510,356
3°. Artillerie	44,243
4°. Troupes noires	15,000
5°. Envois de France	440,684
6°. Corps du génie	8,450
7°. Pensions	9,500
TOTAL des dépenses militaires	1,145,833 liv.

Marine.

Les officiers de port consistent dans deux capitaines de port, à 2,000 liv. chacun; un pilote de port, à 1,600 liv., & un patron de pirogue, à 1,200 liv.: total, 6,800 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Les dépenses d'administration	392,323 liv.
Les dépenses militaires	1,145,833
Les dépenses de la marine	6,800
TOTAL de la dépense de la Guadeloupe . .	1,544,956 liv.

Les revenus de la colonie montent à . . . *666,667* liv.

ARTICLE QUATRIÈME.

SAINTE-LUCIE.

Administration.

Les officiers de l'administration de cette colonie sont, un commissaire ordonnateur, payé 12,000 liv.; deux contrôleurs, payés, l'un, 1000 liv., & l'autre 600 liv.; trois écrivains principaux à 3000 liv., & trois écrivains ordinaires à 2,400 liv. chacun : total, neuf personnes, & une dépense de 27,400 liv.

Divers entretenus : savoir, un garde-magasin à 2,500 liv., un garde-magasin de l'artillerie à 720 liv. Les commis de différens détails, payés 16,800 liv.; un arpenteur-voyer général, 1,600 liv., & enfin, quatre gardiens de bureaux & de magasin, payés 2,300 liv., composent une dépense de 23,920 liv.

Les officiers de santé, au nombre de deux, coûtent 3,900 liv.

La recette du domaine est composée d'un directeur, payé 4,000 liv.; d'un trésorier-receveur de la colonie, payé 2,900 liv.; de cinq visiteurs, dont deux à 2,400 liv., & trois à 2,000 liv., & des commis aux écritures, payés 1,600 liv. : total, 19,300 liv.

Onze ecclésiastiques forment une dépense de 11,217 liv.

La police emploie un commis, un brigadier de maréchaussée & quatre archers : leur dépense monte à 4,693 liv.

Le bagne, où il n'est compté que la paie d'un pertuisanier & le traitement des forçats malades, coûte 2,300 liv.

Diverſes dépenſes : ſavoir, les loyers de maiſons & logemens en argent, pour 12,000 liv.; les dépenſes du port, fournitures de tout genre, & frais d'impreſſion, qui montent à 24,000 liv.; les tranſports dans les différens quartiers de l'iſle, évalués 800 liv.; les journées d'ouvriers, 5,360 liv.; les frais de juſtice, & ſubſiſtance des priſonniers, calculés à 5000 liv., & enfin une évaluation de dépenſes imprévues, à 20,000 liv., compoſent un total de 67,160 liv.

Des dépenſes extraordinaires pour ſaigner la rivière qui comble le port, pour le comblement de la place, pour le deſsèchement des marais, l'établiſſement d'un quai, montent à 40,000 liv.

Nous allons faire la récapitulation de ces différens articles.

1°. Officiers d'adminiſtration.	27,400 liv.
2°. Divers entretenus	23,920
3°. Officiers de ſanté	3,900
4°. Domaine	19,300
5°. Eccléſiaſtiques	11,217
6°. Police	4,693
7°. Le bagne	2,300
8°. Diverſes dépenſes	67,160
9°. Dépenſes extraordinaires	40,000
TOTAL des dépenſes d'adminiſtration . . .	199,890 liv.

État militaire.

L'état-major de la colonie conſiſte dans un gouverneur particulier, un commandant & un aide-major. Le premier eſt payé 24,000 liv.; le ſecond, 9,000 liv.; & le troiſième, 3,600 liv. : total, 36,600 liv.

La garniſon de l'iſle eſt compoſée d'un bataillon d'infanterie du régiment de la Martinique : il conſiſte en cinq cent ſoixante-treize ſoldats & trente-un officiers.

Les appointemens, la ſolde & la maſſe de ce bataillon, y compris la partie de cette maſſe qui ſe paie en France, montent à 140,297 liv. La cuiſſon du pain coûte 9,000 liv. ; les fournitures & hamacs, 6,876 livres : total, 228,673 liv.

Les envois de France conſiſtent en vivres, dont l'achat & le fret, pour ſix cent trente rationaires, montent à 143,050 liv., à quoi il faut joindre la levée de cent hommes de recrue, leur entretien au dépôt pendant trois mois, leurs menues fournitures juſqu'à leur embarquement, & enfin leur tranſport, à 100 liv. par homme : le tout monte à 26,500 liv. ; & la totalité des envois de France, tant en vivres qu'en recrues, monte à la ſomme de 169,550 liv.

Un ingénieur ordinaire a, d'appointemens, 3,450 liv.

Des penſions accordées à deux officiers réformés montent à 2,200 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. État-major.	36,600 liv.
2°. Un bataillon d'infanterie	228,673
3°. Envois de France	169,550
4°. Ingénieur	3,450
5°. Penſions.	2,200
TOTAL de la dépenſe militaire	440,473 liv.

Marine.

Les officiers de port consistent dans un lieutenant, un aide-de-port, un patron de canot, & quatre canotiers : ces sept personnes coûtent 5,500 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Les dépenses d'administration	199,890 liv.
Les dépenses militaires	440,473
Les dépenses de la marine	5,500
TOTAL de la dépense de Sainte-Lucie. . . .	645,863 liv.

Les revenus de l'isle, consistans en droits d'entrée & de sortie, montent à . . . . . 20,000 liv.

ARTICLE CINQUIÈME.

TABAGO.

Administration.

Les officiers de l'administration de cette colonie, sont, un commissaire-ordonnateur à 12,000 liv., un contrôleur à 1000 liv., trois écrivains principaux à 3000 liv., & deux écrivains ordinaires à 2400 liv. : total, sept personnes. Cette dépense est de 26,800 liv.

L'article, intitulé divers entretenus, comprend un garde-magasin principal à 3000 liv., & un d'artillerie à 1500 liv. Des commis aux différens détails, payés 14,400 liv.; un arpenteur général & grand-voyer, à 2,800 liv.; un tonne-

lier à 800 liv.; un gardien à 400 liv.; trois nègres employés aux distributions, qui coûtent 2733 liv., & trois garçons de bureau à 400 liv. chacun. Le total de cet article est de 26,833 liv.

Le domaine emploie un directeur chargé en même temps des classes, à 3667 liv.; un receveur-trésorier de la colonie, à 2500 liv.; deux commis, dont un à 2000 liv., & un à 1600 liv.; deux visiteurs payés de même; un directeur particulier à 3000 liv.; & un gardien de bureau à 400 liv. Les huit personnes coûtent 16,767 liv.

Les officiers de santé consistent en un seul chirurgien-major, payé 2566 liv.

L'église est desservie par deux missionnaires, dont la dépense est de 2000 liv.

Une commission est établie pour liquider les dettes de l'état; elle emploie un procureur du roi, payé 6667 liv., & trois commissaires payés 4000 liv. : total, 18,667 liv. Si les dettes ne sont pas considérables, cet établissement est cher. Si, comme on le présume, ces dettes ont trait à la guerre, la durée de cet établissement paroît se prolonger outre mesure.

La police emploie sept personnes payées par la caisse municipale. Un seul archer est à la charge du gouvernement, & coûte 800 liv.

Les dépenses diverses consistent en loyers de maisons & logement en argent, pour 39,330 liv.; dans le transport par terre & par mer dans les différens quartiers de la colonie, qui coûtent 12,000 liv.; l'entretien du canot du port, 600 liv.; divers achats & fournitures de bureaux, 6000 liv.;

les frais d'impreſſion, 4000 liv., & enfin, les dépenſes imprévues, évaluées 18,000 liv. La totalité de cet article monte à 79,930 liv.

Les dépenſes extraordinaires ont pour objet la conſtruction d'un pavillon pour loger dix officiers, & celle d'un corps-de-garde, & d'une priſon militaire. Cet article eſt de 28,000 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. Les officiers d'adminiſtration	26,800 liv.
2°. Divers entretenus	26,833
3°. Le domaine	16,767
4°. Les officiers de ſanté	2,566
5°. Les eccléſiaſtiques	2,000
6°. La commiſſion pour liquider les dettes de l'état	18,667
7°. La police	800
8°. Les dépenſes diverſes	79,930
9°. Les dépenſes extraordinaires	28,000
TOTAL des dépenſes d'adminiſtration . . .	202,363 liv.

État militaire.

L'état-major de la colonie conſiſte dans un gouverneur, un commandant & un aide-major. Les appointemens du premier ſont de 24,000 liv.; ceux du ſecond, de 9,000 liv., & ceux du troiſième, de 3600 liv.: total, 36,600 liv.

La garniſon conſiſte dans un bataillon de cinq cent ſoixante-douze hommes & 31 officiers. Les appointemens, la ſolde & la maſſe, y compris la portion qui s'en paie en

France, montent à 140,297 liv. La cuiſſon du pain coûte 9000 liv.; le logement des officiers, 6100 liv.; les fournitures de bois, hamacs, lumière, 14,176 liv., & les journées d'hôpitaux, 100,000 liv. : total, 269,573 liv.

Les envois de France conſiſtent en vivres pour ſix cent cinquante rationaires, & en fret pour leur tranſport, 147,500 liv. Il faut y ajouter la levée de cent hommes de recrue, leur entretien au dépôt pendant trois mois, leurs menues fournitures avant leur embarquement, & leur tranſport, à 100 liv. par homme : total, 26,500 liv. La totalité des envois de France, tant en vivres qu'en recrues, monte à 174,003 liv.

Le génie n'emploie qu'un ſeul ingénieur, ayant, d'appointemens, 3450 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. État-major.	36,600 liv.
2°. Un bataillon d'infanterie	269,573
3°. Envois de France	174,003
4°. Génie.	3,450
TOTAL de la dépenſe militaire	483,626 liv.

Marine.

Les officiers du port ſont, un lieutenant, payé 2400 liv.; un pilote, 800 liv., & quatre matelots à 720 liv. chacun: total, 6080 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Les dépenses d'administration.	202,363 liv.
Les dépenses militaires	483,626
Les dépenses de la marine	6,080
TOTAL de la dépense de Tabago	692,069 liv.

Les revenus de la colonie consistent,	
1°. Dans l'imposition coloniale	133,333 liv.
2°. Dans une rentrée de débets, fixée à 26,667 liv. par an, pendant neuf ans, à compter de 1787, ci	26,667
TOTAL	160,000 liv.

Dépense commune à toutes les Isles du Vent.

Pour les fortifications & bâtimens civils,	356,000 liv.
Travaux d'artillerie	143,650
TOTAL	499,650 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE des différentes dépenses des isles de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie & Tabago.

	Dépenses d'administration.	Dépenses militaires.	Dépenses de marine.	TOTAL.
Saint-Domingue . . .	2,358,240	2,262,330	314,400	4,934,970 l.
La Martinique	596,552	1,390,619	7,000	1,994,171
La Guadeloupe	392,323	1,145,833	6,800	1,544,956
Sainte-Lucie	199,890	440,473	5,500	645,863
Tabago	202,363	483,626	6,080	692,069
A quoi il faut ajouter une dépense commune à toutes les isles du vent;				
Pour fortifications..	. . . . .	356,000	. . . . .	499,650
Pour travaux d'artillerie	. . . . .	143,650		
TOTAL général des dépenses	3,749,368	6,222,531	339,000	10,311,679 l.

Les revenus de ces différentes isles consistent, savoir :

Saint-Domingue, environ	5,000,000 liv.
La Martinique	666,666
La Guadeloupe	666,667
Sainte-Lucie	20,000
Tabago	160,000
TOTAL	6,513,333 liv.
Leur dépense totale est de	10,311,679 liv.
Ainsi elles doivent coûter au département de la marine	3,798,346 liv.

ARTICLE SIXIÈME.

CAYENNE.

Administration.

Les chefs de l'administration de cette colonie, sont : un commissaire général à 12,000 liv., & 2000 liv. de supplément; un commissaire ordinaire à 6000 liv.; un contrôleur à 4500 liv.; un écrivain principal à 3000 liv., & deux écrivains ordinaires à 4800 liv. : total, six personnes, dont la dépense est de 32,300 liv.

Vingt-trois ecclésiastiques : savoir, un préfet apostolique à 2400 liv.; un vice-préfet à 2000 liv.; dix-neuf missionnaires à 2000 liv.; & pour l'instruction de leurs élèves, un professeur de mathématiques à 2000 liv.; un maître d'école à 600 liv., à quoi il faut ajouter un supplément de 5800 liv. accordé aux missionnaires, pour leur tenir lieu de nègres, chevaux & canots, & un autre supplément de 1020 liv. pour les achats, façons, blanchissage de linge, ornemens d'église, ustensiles, &c., forment une dépense totale de 51,820 liv.

La justice est exercée par un conseil supérieur & une juridiction royale.

Le conseil supérieur est composé d'un doyen payé 2400 liv.; d'un procureur général à 2400 liv.; cinq conseillers, dont les deux plus anciens sont payés 2000 liv., & les trois autres 1800 liv.; un greffier, 4000 liv., & un huissier-audiencier payé 300 liv. : total, sept magistrats payés 14,900 liv.

La juriſdiction royale eſt également compoſée d'un juge payé 2200 liv.; d'un procureur du roi, payé 1800 liv.; d'un ſubſtitut payé 400 liv., & d'un greffier payé 400 liv. Ces quatre magiſtrats coûtent 4800 liv.; ainſi l'adminiſtration entière de la juſtice occaſionne une dépenſe totale de 19,700 liv.

La recette du domaine emploie un directeur payé 3000 liv.; quatre receveurs, quatre gardiens, les fournitures de bureaux, ainſi que les commis employés aux différens bureaux, coûtent 26,090 liv.; un garde-magaſin payé 3000 liv., & deux interprètes en langue angloiſe & indienne, payés, l'un, 600 liv., & l'autre, 500 liv., compoſent, avec les articles ci-deſſus, un total de 33,190 liv.

Des officiers de ſanté, au nombre de dix-ſept, coûtent 15,880 liv.

L'exploitation des mines de fer emploie deux ingénieurs, dont un payé 6000 liv., & l'autre, 1200 liv. La dépenſe de cet établiſſement & celle des conſtructions, coûtent 12,000 liv. Le total de cet article eſt de 19,200 liv.

La police, qui emploie un exempt payé 720 liv., deux huiſſiers à 600 liv. chacun, ſix archers à 360 liv. auſſi chacun, un geolier payé 600 liv., le gîte & geolage des priſonniers, eſtimés 1200 liv., & un exécuteur payé 180 liv., coûte 6780 liv.

Divers entretenus, dont un maître charron, trois maîtres charpentiers, un maître forgeron, un maître armurier avec un ſecond pour les travaux de l'artillerie; un maître calfat, deux maîtres gardiens du jardin du roi & de celui de l'hôpital; un artiſte vétérinaire, quatre gardiens & inſpecteurs

de la pêche de la tortue ; trois économes, dont un à l'habitation du roi, un des épiſoris, & un à l'habitation de l'hôpital ; deux archers de la marine ; un palfrenier & gardien des beſtiaux de l'habitation du roi : total, vingt perſonnes, coûtent 17,042 liv.

Les établiſſemens ſuivans emploient :

A Vincent Pinson.

Un gardien des limites & conſervateur des Indiens, payé 1,500 liv. ; ce qui, joint aux dépenſes extraordinaires du poſte & priſons des Indiens, eſtimées 875 liv., forme un total de 2,375 liv.

A Oyapoc.

Un officier commandant à qui on paie, de ſupplément, 600 liv. ; un ſergent & un boulanger à qui on paie de même 120 liv. de ſupplément à chacun ; un commis garde-magaſin, payé 300 liv. ; un directeur de l'établiſſement des Savannes d'Ouara, payé 1500 liv. : ce qui, joint aux dépenſes extraordinaires de cet établiſſement, évaluées 400 l., & à l'entretien & dépenſes extraordinaires du poſte, évalués de même 400 liv., fait un total de 3,440 liv.

Aux Isles-la-Mère.

Un chirurgien, payé 1000 liv. ; un garde-conſigne, 600 liv. ; quatre nègres canotiers, à 24 liv. chacun par mois ; & pour les diverſes dépenſes & nourriture, habillement & traitement des ladres, 1000 liv., ce qui fait un total de 3,752 liv.

A Kourou.

Un chirurgien, payé 1000 liv.; un commis gardien & receveur du domaine, payé 300 liv.; & un paſſager de rivière, payé 360 liv.: en tout 1660 liv.

A Sinnamary.

Trois paſſagers de rivière, payés 576 liv.; un infirmier gardien, payé 480 liv.; & l'entretien, les dépenſes d'hôpital & autres, qui coûtent 1200 liv.: total, 2,256 liv.

A Iracoubo.

Un officier commandant, à qui on paie 600 liv. de ſupplément; un ſubdélégué de l'intendant, garde-magaſin, receveur du domaine, & directeur des nouvaux établiſſemens, payé 1500 liv.; un chirurgien, payé 1200 liv.; au boulanger, pour ſupplément, 144 liv.; un paſſager de rivière, payé 192 liv.; & l'entretien & dépenſes extraordinaires eſtimés 3,600 liv.: total, 7,236 liv.

A Fracoubo.

Un ſubdélégué de l'intendant, payé 2,400 livres; un garde-magaſin, payé 1200 liv.; un gardien-boulanger, payé 600 liv.; un chirurgien, payé 1500 liv.; les dépenſes extraordinaires pour l'établiſſement du port intérieur évaluées 8,000 liv., ce qui forme un total de 13,700 liv.

A Marouy.

Nota. La dépenſe de ce port eſt eſtimée à 10 ou à

12,000 livres; mais les administrateurs ne la portent ici que pour mémoire, attendu qu'ils estiment que cet établissement est inutile, au moyen de celui établi à Fracoubo: *pour Mémoire.*

La dépense de ces huit établissemens monte à 34,419 liv.

Un autre article, sous le titre de diverses dépenses, comprend la construction & entretien des bâtimens militaires & civils, qui coûtent 50,000 liv.; les loyers de maisons & logement en argent, 3600 liv.; l'entretien de bateaux, de goëlettes, pour le cabotage, solde, équipage, &c., estimé 20,000 liv.; journées d'hôpitaux, autres que celles des troupes, 6000 liv.; frais de voyage, de justice, bancs & publications, 9600 liv.; confection du pain pour les ouvriers & autres entretenus rationaires, 2230 liv.; achats de viande fraîche pour les divers rationnaires autres que les troupes, pour les nègres du roi & les gens de couleur, 11,340 liv.; pour les détachemens des gens de couleur libres, 4800 liv.; présens aux Indiens, avances de bestiaux & autres, relatifs à leur civilisation, 4800 livres; enfin, les dépenses imprévues, évaluées 10,000 liv. Tous les articles réunis sous ce titre composent une somme de 122,370 liv.

Les envois de France consistent en vivres, en deux cent cinquante barrils de bœuf salé pour cinq cents nègres du roi, estimés 25,750 liv. Les provisions de vin, de légumes, de beurre, d'huile d'olive, de pruneaux pour l'hôpital, qui montent à 19,742 liv., & le fret desdits comestibles, estimé 16,750 liv., & enfin dans l'envoi des remèdes & ustensiles pour l'hôpital, & des effets ou marchandises, tant pour les bâtimens civils que militaires, &c., dont la somme

est

est de 55,000 liv. La totalité de ces envois, relatifs à l'administration, monte à 117,242 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. Officiers d'administration	32,300 liv.
2°. Ecclésiastiques	51,820
3°. Justice	19,700
4°. Domaine	33,190
5°. Officiers de santé	15,880
6°. Exploitation des mines de fer	19,200
7°. Police	6,780
8°. Divers entretenus	17,042
9°. Établissemens	34,419
10°. Dépenses diverses	122,370
11°. Envois de France	117,242
TOTAL des dépenses d'administration	469,943 liv.

État militaire.

L'état-major de la colonie consiste dans un gouverneur, un commandant particulier, un commandant à Kourou, payés, le premier, 24,000 liv.; le second, 6000 liv., & le troisième, 1500 liv., ce qui, avec un supplément de 1000 liv., accordé à l'officier faisant les fonctions d'aide-major de place, compose un total de 32,500 liv.

La garnison, composée d'un bataillon de quatre cent soixante-dix-huit hommes & vingt-cinq officiers, coûte, en appointemens, solde & masse, y compris la partie de la masse qui se paie en France, 118,637 liv. La confection du pain coûte 10,241 liv., le logement des officiers

& les fournitures, 3200 liv.; les hôpitaux, les vivres & les rafraîchiſſemens à acheter dans la colonie, 10,000 liv.; la viande à acheter pour le tiers de la ſubſiſtance de la troupe, 11,631 liv. La totalité de cet article eſt de 153,709 liv.

Les envois de France conſiſtent en vivres pour ſix cent cinquante rationaires, eſtimés 116,863 liv., à quoi il faut joindre l'envoi des recrues, conſiſtant en quatre-vingt hommes, qui, tant pour engagemens que pour ſubſiſtance, menues fournitures & tranſport, reviennent à 21,200 liv. La totalité des envois, tant en vivres qu'en recrues, monte à 138,063 liv.

Le corps du génie conſiſte en un ingénieur du corps royal, à 3450 liv., un ingénieur-géographe à 2000 liv., un ingénieur-agraire en chef à 6000 liv., un commis deſſinateur & un arpenteur à 1200 liv. chacun : total, 13,850 liv.

Des penſions à des officiers retirés ou réformés montent à 4550 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. État-major	32,500 liv.
2°. Bataillon d'infanterie	153,709
3°. Envois de France	138,063
4°. Génie	13,850
5°. Penſions	4,550
TOTAL des dépenſes militaires	342,672 liv.

Marine.

Les officiers de port consistent en un capitaine, un aide, & deux maîtres de port. Cette dépense est de 5800 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Les dépenses d'administration	469,943 liv.
Les dépenses militaires	342,672
Les dépenses de marine	5,800
TOTAL des dépenses de Cayenne	818,415 liv.

Les revenus de la colonie montent à . . . 100,000 liv.

ARTICLE SIXIÈME.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Administration.

Les officiers d'administration de Saint-Pierre & Miquelon, sont, un contrôleur & commissaire des classes, à 4480 liv., un écrivain principal à 3282 liv., un écrivain ordinaire à 2592 liv., & un commis aux écritures à 1992 liv., ce qui donne un total de 12,352 liv.

Les officiers de santé consistent en deux chirurgiens-majors, un chirurgien & une sage-femme, coûtant ensemble 5568 liv.

Les ecclésiastiques sont, un préfet apostolique à 1200 liv., un vice-préfet à 1200 liv., & un missionnaire à 1000 liv.; ils ont chacun 192 liv. pour le bois. Le total est de 3976 liv.

Les divers entretenus ſont un juge civil à 840 liv., un interprète & greffier, un archer de la marine, deux gardiens de bureau & un ſergent chargé du magaſin de Miquelon, coûtant tous enſemble 3352 liv.

Les diverſes dépenſes, telles que le bois pour les bureaux, les caſernes, les hôpitaux, l'entretien des bâtimens civils & militaires, la cuiſſon du pain, les gages des équipages, l'entretien des bâtimens de mer & chaloupes, les journées d'hôpitaux, rafraîchiſſemens, blanchiſſage, &c., & les objets extraordinaires & imprévus emploient une ſomme de 22,980 liv.

Les envois de France pour les médicamens & uſtenſiles pour l'hôpital ſe montent à 2000 liv., à quoi il faut ajouter les effets pour les bâtimens, les chapelles, les bureaux, les bâtimens de mer, les magaſins, qui ſont eſtimés 8000 liv.; ainſi, les envois, tant pour médicamens que pour effets, montent à 10,000 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. Officiers d'adminiſtration	12,352 liv.
2°. Officiers de ſanté	5,568
3°. Eccléſiaſtiques	3,976
4°. Divers entretenus	3,352
5°. Diverſes dépenſes	22,980
6°. Envois de France	10,000
TOTAL des dépenſes d'adminiſtration	58,228 liv.

État militaire.

L'état-major eſt compoſé d'un capitaine d'infanterie, commandant & ordonnateur de la colonie, à 2720 liv.,

& d'un capitaine en second, commandant à Miquelon, à 1980 liv.

La garnison de l'isle consiste dans une compagnie d'infanterie de soixante hommes & quatre officiers. Les appointemens, la solde & la masse, ainsi que le bois, &c., coûtent 17,928 liv.

Les envois de France pour les rationaires, consistans en farine, vin, lard salé, mélasse, eau-de-vie, beurre, huile, riz, thé, & le fret desdits envois, sont estimés, ensemble, 33,652 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. Deux commandans ordonnateurs	4,700 liv.
2°. Appointemens, solde & masse des troupes,	17,928
3°. Envois de France	33,652
TOTAL des dépenses militaires	56,280 liv.

Marine.

Les officiers de port consistent en un capitaine de port à Saint-Pierre, à 1992 liv., & un lieutenant à Miquelon, à 992 liv., ce qui fait un total de 2984 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Dépenses de l'administration	58,228 liv.
Dépenses militaires	56,280
Dépenses de la marine	2,984
TOTAL des dépenses de Saint-Pierre & Miquelon	117,492 liv.

Récapitulation générale des dépenses de Cayenne & des Isles de Saint-Pierre & de Miquelon.

	Administration.	Départemens militaires.	Départemens de marine.	Total.
Cayenne	469,943 l.	342,672 l.	5,800 l.	818,415 l.
St.-Pierre & Miquelon,	58,228	56,280	2,984	117,492
Total des dépenses,	528,171	398,952	8,784	935,907 l.

Les revenus de Cayenne sont de	100,000 liv.
Ainsi cette partie de nos colonies doit coûter	835,907 liv.

CHAPITRE SECOND.

COLONIES D'AFRIQUE.

ARTICLE PREMIER.

SÉNÉGAL, GORÉE, & dépendances.

Administration.

Les officiers d'administration coûtent.....	15,660 liv.
Les officiers de santé.....	3,000
Les ecclésiastiques.....	1,800
Les dépenses diverses.....	64,600
TOTAL des dépenses d'administration.....	85,060 liv.

État militaire.

Le gouverneur.....	24,000 liv.
Les troupes.....	100,000
Les envois de France, qui consistent en levée de 70 hommes de recrue pour le bataillon d'Afrique, leur entretien au dépôt pendant trois mois, leurs menues fournitures & leur transport, à 120 liv. par homme, montent à.....	19,950
	143,950 liv.

De l'autre part.....	143,950 liv.
Les envois d'effets, tant pour les troupes que pour les bâtimens civils & militaires, montent à.....	15,000
Une partie de la masse générale du bataillon d'Afrique, à raison de 18 livres par homme, monte à.....	7,164
TOTAL de la dépense militaire.....	166,114 liv.

Marine.

Les officiers du port coûtent.....	1,200 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Les dépenses d'administration.....	85,060 liv.
Les dépenses militaires.....	166,114
Les dépenses de marine.....	1,200
TOTAL des dépenses du Sénégal.....	252,374 liv.

La compagnie du Sénégal s'est chargée de toutes les dépenses du Sénégal, de Gorée & des comptoirs qui en dépendent. On n'en porte ici les détails que pour faire connoître l'avantage de cet arrangement; c'est par le même motif, sans doute, que les détails fournis à ce sujet sont aussi peu satisfaisans.

ARTICLE SECOND.

Comptoir de Juda.

Deux seuls articles composent la dépense de cet établissement.

1°. Des dépenses diverses en employés & en magasins montent à . . . . . 29,100 liv.

2°. Des envois de France pour 8,700

Ainsi cet établissement ne coûte que . . . . 37,800 liv.

CHAPITRE TROISIÈME.

COLONIES ET ÉTABLISSEMENS au-delà du CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

ARTICLE PREMIER.

LES ISLES DE FRANCE ET DE BOURBON.

CET établiſſement, ſi avantageux par ſa ſituation, eſt regardé, depuis long-temps, comme l'intermédiaire le plus favorable au commerce de l'Inde. Il eſt aujourd'hui le ſeul moyen, pour la France, de conſerver encore quelque activité dans cette partie du monde, où ſes principaux établiſſemens ont été ſucceſſivement ravagés & détruits, où la prépondérance angloiſe eſt établie ſur des baſes ſi ſolides, & où, ſans l'Iſle-de-France, le pavillon françois ne pourroit plus ſe montrer avec la moindre sûreté. Tant que la nation françoiſe voudra concourir dans l'Inde avec d'autres nations, l'établiſſement de l'Iſle-de-France lui ſera donc précieux. Nous allons examiner, par l'état de ce qu'il coûte, ſi les avantages ne ſont pas balancés par de grands inconvéniens.

Adminiſtration.

Les officiers d'adminiſtration de l'Iſle-de-France ſont, un intendant, dont le traitement, y compris ſes frais de

bureaux, monte à 40,000 liv.; un commissaire faisant fonction de commissaire-général, 10,000 liv.; deux commissaires ordinaires à 6000 liv. chacun; un commissaire-contrôleur à 8000 liv.; trois écrivains principaux à 3000 liv., & quatre écrivains ordinaires à 2400 liv.: total, pour l'Isle-de-France, 88,600 liv.

L'Isle-de-Bourbon emploie un commissaire faisant fonction de commissaire général, payé 12,000 liv., un contrôleur à 2000 liv., deux écrivains principaux à 3000 liv., deux écrivains ordinaires à 2400 liv.: total, pour l'Isle-de-Bourbon, 24,800 liv.; ainsi, les officiers d'administration de ces deux isles, au nombre de dix-huit, coûtent 113,400 liv.

L'administration de la justice est confiée, à l'Isle-de-France, à un conseil supérieur & à une juridiction royale. Le conseil supérieur est composé de six conseillers à 5000 liv. chacun, de quatre assesseurs à 2000 liv., d'un procureur général à 6000 liv., & d'un greffier en chef à 4000 liv.: total, 36,000 liv.

La juridiction royale est composée d'un juge à 6000 liv., d'un lieutenant de juge à 4000 liv., d'un procureur du roi à 4000 liv., & d'un greffier à 2400 liv.: total, 16,400 liv. Ces deux tribunaux réunis, coûtent 52,400 liv.

L'isle-de-Bourbon a deux tribunaux semblables, & du même prix; ainsi, l'administration de la justice, dans ces deux isles, coûte 104,800 liv.

Les officiers ecclésiastiques consistent, à l'Isle-de-France, dans un préfet apostolique à 1500 liv., & onze missionnaires à 1000 liv. chacun: total, 12,500 liv. Un vice-pré-

fet, à l'Isle-de-Bourbon, est payé de même, & a sous lui quatorze missionnaires au même prix de 1000 liv. chacun, ce qui compose un total de 15,500 liv., & la dépense totale des ecclésiastiques monte à 28,000 liv.

Les officiers de santé, au nombre de vingt-deux à l'Isle-de-France, coûtent 26,400 liv., & au nombre de sept à l'Isle-de-Bourbon, 6000 liv. Le total monte à 32,400 liv.

Sept gardes-magasins ou commis aux entrées à l'Isle-de-France coûtent 9400 liv., sept gardes-magasins ou commis de même à l'Isle-de-Bourbon, coûtent 9600 liv. Le total de cet article est de 19,000 liv.

Un notaire payé 2400 l., & trente-un commis, tant de l'intendance que des différens bureaux, sont employés à l'Isle-de-France, & coûtent 53,700 liv.; treize employés de même à l'Isle-de-Bourbon, coûtent 20,100 liv. Ces deux articles composent la somme de 73,800 liv.

Les établissemens des isles Seychelles, des isles Rodrigue & de Madagascar emploient, 1°. aux isles Seychelles, un résident pour fournir les tortues aux équipages, à 1200 liv., & un aide-chirurgien à 600 liv.; 2°. aux isles Rodrigue un résident pour les fournitures des tortues, à 1200 liv.; 3°. à Madagascar, un régisseur des traites, à 2400 liv., quatre commissaires aux traites à 1500 liv. chacun, & un chirurgien à 1200 liv. Les neuf personnes employées dans ces trois établissemens coûtent 12,600 liv.

L'article des divers entretenus comprend un directeur du jardin du roi à 2000 liv., un commis à 1000 liv., un jardinier pour les bois noirs à 3100 liv., six imprimeurs qui ne sont portés que pour mémoire, le roi payant toutes

les impreſſions que l'on fait pour lui ; ſix ouvriers affectés à Madagaſcar, à 4100 liv., quatre à Rodrigue, qui ne ſont portés que pour mémoire. Ces différens articles donnent un total de 10,200 liv.

Les frais de police conſiſtent dans un premier inſpecteur de l'Iſle-de-France à 2400 liv., deux inſpecteurs à 2000 liv. chacun, ſix archers, formant enſemble la ſomme de 6840 liv. ; un brigadier de la garde de police, à 1440 liv., ſix gardes à 1080 liv., cinq gardiens 5400 liv., un concierge au palais & à la juriſdiction, 2220 liv. ; un noir, guichetier des priſons, 600 liv. ; un gardien au jardin du roi, 1080 liv., deux gardiens, l'un au Réduit, l'autre à Montplaiſir, coûtant enſemble 2160 liv. (1) ; vingt-trois noirs libres de détachement pour la police, 7896 liv., ſix noirs, gardes des eaux & forêts, 3000 liv., ce qui donne, pour les frais de la police de l'Iſle-de-France, un total de 43,516 liv.

Ceux de l'Iſle-de-Bourbon conſiſtent dans un inſpecteur à 1800 liv., deux archers de marine à 2160 liv., un brigadier & trois noirs, gardes de police, coûtant enſemble 2880 liv., un concierge du palais, un de la juriſdiction, & un guichetier, noir libre ; coûtant enſemble 2820 liv., ce qui donne, pour la police de l'Iſle-de-Bourbon, un total de 9660 liv., & pour les deux iſles enſemble, celui de 53,176 liv.

Les achats d'objets de ſubſiſtance montent à dix mille

(1) Ces deux maiſons devant être ſupprimées, cette dépenſe ne ſubſiſtera plus.

quintaux de bled, coûtant 250,000 liv., dix mille quintaux de maïs, 240,000 liv.; dix mille quintaux de riz, 75,000 liv.; pois & haricots, 53,750 liv.: total, 618,750 liv.

Les envois de France en farine, bœuf & lard salé, vin, eau-de-vie, beurre, huile, vinaigre, & le fret desdits envois, donnent un total de 626,870 liv.

Les dépenses extraordinaires montent à 100,000 liv.

Les frais de justice montent à 12,000 liv.

L'état des pensions monte à 12,000 liv.

L'entretien de trois mille noirs, non compris ce qu'on leur envoie de France, est estimé 30,000 liv.

Les journées d'hôpitaux, des équipages, & des noirs du roi se montent à 120,000 liv.

Les frais de bureaux & de transports dans les différens quartiers des isles sont estimés 35,000 liv.

Récapitulation des dépenses de l'administration.

1°. Officiers d'administration des isles de France & de Bourbon	113,400 liv.
2°. Administration de la justice dans ces deux isles	104,800
3°. Ecclésiastiques	28,000
4°. Officiers de santé	32,400
5°. Gardes-magasins	19,000
6°. Frais de bureaux	73,800
7°. Établissemens des isles Seychelles, Rodrigue & Madagascar	12,600
8°. Divers entretenus	10,200
	394,200 liv.

Ci-contre	394,200 liv.
9°. Police	53,176
10°. Achats d'objets de ſubſiſtance	618,750
11°. Envois de France	636,870
12°. Dépenſes extraordinaires	100,000
13°. Frais de juſtice	12,000
14°. Penſions	12,000
15°. Entretien des noirs	30,000
16°. Journées d'hôpitaux, des équipages & des noirs	120,000
17°. Frais de bureaux & tranſports, &c. . . .	35,000
TOTAL des dépenſes d'adminiſtration . . .	2,011,996 liv.

État militaire.

L'état-major conſiſte dans un gouverneur, à 50,000 liv., un maréchal-des-logis à 12,000 liv., un capitaine à 2400 liv., & un commandant particulier à l'Iſle-de-Bourbon, à 18,000 liv., ce qui forme un total de 82,400 liv.

La garniſon eſt compoſée de deux régimens, celui de Pondichéry & celui de l'Iſle-de-France, ayant chacun onze cent quarante-huit hommes, qui coûtent, pour les appointemens, ſupplémens d'appointemens, ſolde & maſſe; non compris la partie de la maſſe de 30 liv. par homme payés en France, la ſomme de 587,160 liv. pour les deux régimens.

La partie de la maſſe générale, payée en France ſur le pied de 12 liv. par homme, monte, pour les onze cent quarante-huit hommes du régiment de Pondichéry, à 13,776 liv.: en portant une ſomme égale pour le régi-

ment de l'Isle-de-France (1), il en résulteroit un total de 27,552 liv. Quatre cent trente-deux mille rations coûtent 280,800 liv. Quatre-vingt-six mille quatre cents journées d'hôpitaux à 2 liv., coûtent ensemble 172,800 liv. Il en coûte pour le bois, le luminaire, les lits & les fournitures des casernes, 40,000 liv.; ainsi, ces deux régimens forment un total de dépense de 1,108,312 liv.

L'état-major de l'artillerie est composé d'un colonel-commandant, à 10,000 liv., d'un lieutenant-colonel à 8000 liv., d'un chef de brigade à 5400 liv., d'un aide-major à 2500 liv. Le total de cet article est de 25,900 liv.

Trois compagnies & demie de canonniers, composées de trois cent huit hommes, coûtent, pour appointemens, solde & masse, 103,295 liv.; pour cinquante-huit mille deux cent dix rations, 37,836 liv. 10 sols; pour dix mille huit cent journées d'hôpitaux, 21,600 liv., ce qui forme, pour la dépense des trois compagnies & demie d'artillerie, un total de 162,731 liv. 10 sols.

Les travaux de l'artillerie consistant dans l'entretien des bâtimens, du moulin à poudre, & les frais de fabrication des poudres, coûtent 80,000 liv.

Le corps du génie consiste en un ingénieur en chef, à 5000 liv., un ingénieur ordinaire à 3450 liv., deux ingénieurs géographes, un dessinateur, quatre arpenteurs, dont deux à l'Isle-de-Bourbon, coûtant ensemble 13,400 liv., & donnant pour la dépense du corps du génie, un total de 21,850 liv. Les dépenses des fortifications & de

(1) Cet article est oublié sur l'état qui m'a été donné.

l'entretien

l'entretien des bâtimens civils monte, dans les deux isles, pour la solde des ouvriers & l'achat des matériaux, à 198,955 liv.

Le recrutement du régiment de Pondichéry (1) & de deux compagnies de canonniers, consistant en deux cent vingt hommes, coûte, en France, 18,760 liv. : leur entretien au dépôt, coûte 11,000 liv.; les menues fournitures à leur arrivée & à leur embarquement coûtent 6600 liv., leur transport & la subsistance, 69,300 liv. Les envois de France, en effets, marchandises, munitions pour les troupes, les bureaux, les bâtimens civils & militaires, les bâtimens de mer, &c., sont estimés 200,000 liv., ce qui fait monter le total de cet article à la somme de 305,600 l.

Récapitulation des Dépenses Militaires.

1°. État-major.	82,400 l.
2°. Garnison, appointemens & solde des deux régimens	1,108,312
3°. État-major de l'artillerie	25,900
4°. Trois compagnies & demie de canonniers	162,731 l. 10 s.
5°. Travaux de l'artillerie	80,000
6°. Corps du génie	21,850
7°. Dépenses des fortifications.	198,955
8°. Recrutement, transports, fournitures, envois de France	305,600
Total.	1,985,748 l. 10 s.

(1) Il n'est pas fait mention du recrutement du régiment de l'Isle-de-France.

Marine.

Les officiers de port, ſont, un capitaine à 3000 liv.; un lieutenant à 2400 liv., un aide de port à 1600 liv., un ingénieur-conſtructeur à 3000 liv., un lieutenant de port, chargé du curement, à 2000 liv.; un officier de port à Saint-Denis dans l'Iſle-de-Bourbon, à 2400 liv., & un autre à Saint-Paul, à 1500 liv. Ces différens appointemens donnent un total de 15,900 liv.

Les bâtimens de mer conſiſtent en une flûte de ſix cents tonneaux & de ſoixante-dix hommes d'équipage, coûtant 30,000 liv.; une gabarre de quatre cents tonneaux & de cinquante hommes d'équipage, coûtant 24,000 liv.; deux bricks de deux cents tonneaux, trente hommes d'équipage, 26,000 liv.; trois goëlettes de quarante-cinq tonneaux, trente hommes d'équipage, 18,000; deux bots de vingt-cinq tonneaux, dix hommes d'équipage, 8000 liv. Les deux tiers du temps ces équipages ſont compoſés de noirs, eſclaves du roi.

L'entretien de ces bâtimens coûte 58,000 liv., la ſolde de cent ouvriers employés dans le port monte à 109,500 liv.; l'entretien des pontons, canots & autres embarquations, eſt eſtimé 30,000 liv.; le curement du port & l'entretien des bâtimens néceſſaires à cette opération, coûtent 220,000 liv., ce qui donne, pour la dépenſe des bâtimens de mer de l'Iſle-de-France, un total de 523,500 liv.

La ſolde des équipages de trois goëlettes & quatre chaloupes pontées, à l'Iſle-de-Bourbon, coûte 20,000 liv.,

laquelle somme, jointe à la dépense des bâtimens de mer de l'Isle-de-France, produit un total général de 543,500 l.

Récapitulation des Dépenses de la Marine.

1°. Officiers du port	15,900 liv.
2°. Bâtimens de mer	543,500
Total	559,400 liv.

Récapitulation générale.

Dépenses de l'administration	2,011,996 l.
Dépenses militaires	1,985,748 l. 10 s.
Dépenses de la marine	559,400
Total de la dépense des Isles de France & de Bourbon	4,557,144 l. 10 s.

ARTICLE SECOND.

Pondichéry.

Administration.

Les officiers d'administration de Pondichéry, sont, un commissaire-ordonnateur à 10,000 liv.; un écrivain principal contrôleur à 4000 liv.; un écrivain ordinaire à 2400 liv., & quatre commis, dont un garde-magasin, coûtant ensemble 7200 liv., ce qui fait, pour cet article, un total de 23,600 liv.

Les divers entretenus relatifs au domaine sont estimés 8500 liv.

Les frais de police montent à 13,868 liv.

Les pensions & les dépenses de subsistance donnent un total de 5388 liv.

L'administration de la justice est confiée à un conseil supérieur coûtant 9754 liv. La justice indienne en coûte 9706 liv., ce qui donne, pour cet article, un total de 19,470 liv.

Les officiers de port coûtent 5832 liv.

Les missionnaires, 4100 liv.

Les officiers de santé & les personnes employées à l'hôpital reviennent à 12,000 liv.

Le grand-voyer a, d'appointemens, 3360 liv.

Les ouvriers Malabares attachés à la voierie coûtent 6000 liv.

Le supplément des dépenses du grand-prévôt est de 6000 liv.

Les envois de France sont évalués à la somme de 25,000 liv.

Les dépenses imprévues sont estimées 45,000 liv.

Les dépenses diverses consistent en loyers de chelingues, pour 8000 liv.; en achat d'huile à brûler, ce qui, joint à l'entretien des armes, est estimé 3000 liv.; en frais de transport dans les différens ports de l'Inde, évalués 24,000 liv.; en frais de passage d'Inde en Inde, 6000 liv.; en frais d'hôpitaux, pour d'autres que les troupes, montant à 10,000 liv.; dans la dépense de Dorbar, estimée 50,000 liv., & en loyers de maisons, qui montent à la somme de 10,000 liv., ce qui donne, pour l'article des dépenses diverses, un total de 111,000 liv.

L'établissement de Karikal emploie un capitaine détaché, à 4000 liv.; un écrivain à 2400 liv.; un commis, garde-magasin, à 2400 liv.; deux missionnaires, coûtant ensemble

enſemble 2000 liv.; un greffier-notaire & lieutenant de police, à 1800 liv.; un officier de port à 1200 liv.; un arpenteur à 1000 liv.; un chirurgien à 1800 liv. Les dépenſes diverſes ſont eſtimées 13,400 liv. Ces divers articles réunis, donnent, pour la dépenſe de Karikal, un total de 30,000 liv.

L'établiſſement de Mahé emploie un capitaine détaché, à 4000 liv.; un écrivain à 2400 liv.; un commis à 1000 liv.; un procureur du roi à 1500 liv.; un greffier à 1200 liv.; un novice à 1200 liv.; deux miſſionnaires, coûtant enſemble 2000 liv.; un chirurgien à 1800 liv., & un officier de port à 1500 liv. Les frais des réparations des bâtimens & des caſernes ſont évalués à 6000 liv. La ſomme des préſens que l'on fait aux Indiens monte à 10,000 liv. Les dépenſes imprévues ſont eſtimées 7400 liv. Ces divers articles forment, enſemble, pour la dépenſe de l'établiſſement de Mahé, un total de 40,000 liv.

L'établiſſement de Chandernagor emploie un agent à 10,000 l.; un écrivain à 2400 l.; un garde-magaſin à 2200 liv.; deux commis à 1000 liv. chacun; un procureur du Roi à 2500 liv.; un greffier à 1800 liv.; un huiſſier à 800 liv.; un zémindar, dont les appointemens, joints aux frais de la juſtice indienne, montent à 2500 liv.; trois miſſionnaires & un maître d'école, coûtant enſemble, 3100 liv.; un chirurgien à 2400 liv.; un apothicaire à 1000 liv.; un économe à 800 liv.; un infirmier indien à 800 liv.; un capitaine, un maître de port, pilotes & pilotins, coûtant enſemble 15,600 liv. Les dépenſes qu'exige l'entretien des bâtimens civils, des canaux & des digues,

montent à 36,000 liv.; celui des bateaux & du port, eſt eſtimé 20,000 liv.; les préſens que l'on fait aux ſeigneurs du pays ſont évalués à 16,000 liv. La compagnie de Cypayes coûte 28,000 liv.; l'interprète ou wakil, 1200 liv. Les dépenſes imprévues ſont eſtimées 17,000 liv.; ainſi, le total des dépenſes de Chandernagor eſt de 166,100 liv.

L'établiſſement de Yanon emploie un agent, à 4000 liv. Les dépenſes diverſes ſont eſtimées 6,000 liv., ce qui donne, pour cet établiſſement, un total de 10,000 liv.

L'établiſſement de Canton emploie un agent à 4,000 liv., & un interprète à 2,000 liv. Les dépenſes diverſes ſont eſtimées 4,000 liv. Ces trois articles donnent un total de 10,000 liv.

RÉCAPITULATION.

1. Officiers d'adminiſtration de Pondichéry . .	23,600 liv.
2. Divers entretenus relatifs au domaine . . .	8,500
3. Frais de police	13,868
4. Penſions & ſubſiſtances	5,388
5. Adminiſtration de la juſtice	19,470
6. Officiers de port	5,832
7. Miſſionnaires	4,100
8. Officiers de ſanté	12,000
9. Grand-voyer	3,360
10. Ouvriers de la voierie	6,000
11. Supplément du grand-prévôt	6,000
12. Envois de France	25,000
13. Dépenſes imprévues	45,000
14. Dépenſes diverſes	111,000
15. Établiſſement de Karikal	30,000
16. *Id.* de Mahé	40,000
De cette part	359,118 liv.

De l'autre part	359,118 liv.
17. Établiſſement de Chandernagor	166,100
18. *Id.* de Yanon.	10,000
19. *Id.* de Canton	10,000
TOTAL des dépenſes d'adminiſtration. . . .	545,218 liv.

État militaire.

L'état-major conſiſte dans un commandant à 1,800 liv. & un major des Cypayes, pour le remplacer en cas d'abſence, à 6,000 liv. Ces deux articles donnent un total de 24,000 liv.

La garniſon conſiſte en cinq compagnies de Cypayes, qui coûtent, pour ſolde & ſubſiſtance, non compris le traitement du major, porté ci-deſſus, la ſomme de 130,000 liv.

RÉCAPITULATION.

1°. État-major.	24,000 liv.
2°. Cinq compagnies de Cypayes	130,000
TOTAL des dépenſes militaires	154,000 liv.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Dépenſes de l'adminiſtration	545,218 liv.
Dépenſes militaires	154,000
TOTAL de la dépenſe de la colonie	699,218 liv.

Les revenus de la colonie conſiſtent en revenus territoriaux montant à 60,000 liv., & en droits territoriaux évalués 500,000 liv. Ainſi le total des revenus de la colonie eſt de . . . . . 560,000 liv.

Récapitulation générale des Colonies d'Afrique & d'Asie.

	Dépenses d'administration.	Dépenses militaires.	Dépenses de marine.	Total.
Sénégal	Pour mémoire.			
Juda	37,800 l.	. . . . .	. . . . .	37,800
Isles de France..	2,011,996	1,983,748	559,400	4,557,144
Pondichéry. . . .	545,218	154,000		699,218
Total des dépenses	2,595,014 l.	2,137,748	559,400	5,294,162

Les seuls revenus sont ceux de l'Inde, montant à . .	560,000 l.
Ainsi cette partie de nos colonies doit coûter . .	4,734,162 l.

Dépenſes à payer en France pour le ſervice de toutes les Colonies en général.

Administration.

Traitement des familles de l'Isle-Royale, ci	50,000 l.	270,000 l.
Id. Celles de Saint-Pierre & Miquelon	25,000	
Inſtruction des miſſionnaires de Cayenne	10,000	
Achats & conduites	60,000	
Dépenſes imprévues & extraordin.	125,000	
Tranſport de France		400,000
Total		670,000l

État militaire.

1°. Deux brigades d'artillerie.

Ces deux brigades reſtent en France, les autres ayant été envoyées aux Iſles du Vent, à celles ſous le Vent, & dans l'Inde.

État-major		30,000 l.	236,000 l.
Chaque brigade eſt compoſée de quatre compagnies de 88 hommes, c'eſt-à-dire, 352 hommes.			
Officiers	26,260 l.		
Solde de 352 hommes	59,688	Pour une brigade, 102,844 l.	
Maſſe de 4 ſ. 8 d. par homme	16,896 l.	& pour deux	206,000 l.
			236,000 l.

De l'autre part		236,000 l.
2°. Bataillon auxiliaire des Colonies, entretenu à l'Orient.		
Solde & chauffage	16,000 l.	
Compagnie d'artillerie de 72 hommes.	18,000	
Quatre compagnies de fufilliers . . .	48,000	
Habillement de 238 hommes	70,000	
Logement des officiers, couchers de foldats, &c.	10,000	200,000 l.
Inftruction d'artifices	1,000	
Trente-cinq cadets gentils-hommes, compris le feu	24,000	
Hôpitaux	56,000	
Menus frais de toutes efpeces	26,000 l.	
TOTAL des dépenfes militaires		436,000 l.

RÉCAPITULATION.

Les dépenfes d'adminiftration	670,000 l.
Les dépenfes militaires.	436,000
TOTAL des dépenfes à payer en France pour le fervice de toutes les colonies en général . . .	1,106,000 l.

Récapitulation générale de la dépense de nos Colonies.

	Administration.	Dépenses militaires.	Dépenses de marine.	Total.
Saint-Domingue & Isles du Vent . . .	3,749,368 l.	6,222,531	339,000	10,311,679
Cayenne, St.-Pierre & Miquelon . . .	528,171	398,952	8,784	935,907
Colonies d'Afrique & d'Asie	2,595,014	2,137,748	559,400	5,294,162
Dépenses communes à toutes les Colonies	676,000	436,000	. . . . .	1,106,000
Total	7,548,553 l.	9,195,231	907,184	17,647,748

Revenus des Colonies.

Saint-Domingue & Isles du Vent . . .	6,513,333 l.	7,173,333 l.
Cayenne	100,000	
Inde	560,000 l.	
Dépense à la charge du département de la marine . . .		10,484,415 l.

A PARIS, Chez Baudouin, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue S. Honoré, Maison conventuelle des Capucins, N°. 426.